



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/329

7 décembre 2004

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Questionnaire sur les bandes de fréquences envisageables (composante de Terre) pour le développement futur des IMT-2000 et des systèmes postérieurs aux IMT-2000

A sa réunion qu'il a tenue du 22 au 26 novembre 2004, le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a examiné le sujet des Questionnaires et élaboré des lignes directrices provisoires à suivre pour l'élaboration des questionnaires ainsi que pour l'évaluation et l'analyse des réponses reçues.

Le Président de la Commission d'études 8 a demandé que le Questionnaire sur lequel les membres du Groupe de travail 8F s'étaient mis d'accord soit diffusé. Ce Questionnaire n'est pas parfaitement conforme aux lignes directrices élaborées par le GCR mais les raisons justifiant cette demande exceptionnelle sont indiquées dans la lettre qui fait l'objet de la Pièce jointe 1.

Par conséquent, à la demande du Président de la Commission d'études 8, le Questionnaire sur les bandes de fréquences envisageables (composante de Terre) pour le développement futur des IMT-2000 et des systèmes postérieurs aux IMT-2000 est publié afin d'être examiné par les administrations des Etats Membres, les Membres du Secteur ou les Associés, selon le cas. Le Bureau des radiocommunications ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le contenu de la pièce jointe ou toute mesure de suivi qui pourrait s'avérer nécessaire. Le Questionnaire peut également être téléchargé depuis la page web du Groupe de travail 8F à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/study-groups/rsg8/rwp8f/index.asp>.

Vous voudrez bien noter que les administrations qui ne souhaitent ou ne peuvent pas répondre à ce Questionnaire ou à certaines parties de ce Questionnaire sont invitées à en informer le Groupe de travail 8F afin qu'il puisse en être tenu compte.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièces jointes: 1 - Lettre du Président de la Commission d'études 8
2 - Questionnaire (pièce jointe électronique)

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Pièce jointe 1

3 December 2004

To: Mr. V. Timofeev
Director, Radiocommunication Bureau

Cc: Mr. S. Blust, Chairman, Working Party 8F,
Mr C. Langtry, ITU

QUESTIONNAIRE ON CANDIDATE FREQUENCY BANDS FOR IMT-2000

Dear Mr. Timofeev,

The fourteenth meeting of Working Party 8F, 13 to 20 October 2004, finalized a "Questionnaire on possible terrestrial candidate frequency bands for the future development of IMT-2000 and systems beyond IMT-2000". It was prepared by Working Party 8F in response to WRC-07 Agenda Item 1.4. It is necessary to obtain the information requested in the questionnaire to proceed with this agenda item. The 220 participants at the meeting, representing some 25 Member States and 57 Sector Members/Associates, unanimously approved the questionnaire and requested that it be sent out as a Circular Letter.

Since then, the RAG meeting on 22-26 November 2004 discussed the topic of Questionnaires and prepared provisional guidelines for preparation of questionnaires and provisional guidelines for the evaluation and analysis of answers received.

The Questionnaire prepared by Working Party 8F does not fully comply with the guidelines prepared by RAG. In particular, the questions are not formulated in such a manner that a "yes" or "no" reply could clearly satisfy its objective. Nonetheless, I would request that you proceed to dispatch exceptionally the Questionnaire, recognizing that :

- It was developed over a period of 4 meetings, starting in October 2003;
- It was agreed by all Member States attending the WP 8F meetings;
- It was agreed before the guidelines were prepared by RAG;
- Its format cannot readily be changed to fully comply with the Guidelines – any such change would need to be done by WP 8F which would inevitably cause delay in its issuance;
- Further delay in issuing the Questionnaire would seriously limit WP 8F's ability to conduct the necessary studies in preparation for WRC Agenda Item 1.4;
- Some Administrations / Sector Members / Associates may already have prepared replies, based upon the text adopted by WP 8F.

As requested in the provisional guidelines for preparation of questionnaires, provision should be made on the Questionnaire to allow an indication of abstention from responding. In terms of the evaluation and analysis of answers received, I would request that WP 8F take into account the provisional guidelines prepared by the RAG.

Yours sincerely,

C. van Diepenbeek
Chairman, Study Group 8

Pièce jointe 2



329f_quest.doc
